



AFFICHÉ
LE 14/03/2025

CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS EXTERIEURS
A LA COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT
EN CLASSE D'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISTE (UEEA)

La présente convention est passée

Entre :

La commune d'accueil d'une part,

La commune de Pontault-Combault représentée par son Maire, Monsieur Gilles BORD agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Novembre 2024, domiciliation au 107 avenue de la République 77340 Pontault-Combault.

Et

La commune de résidence d'autre part,

La commune dereprésentée par son Maire,
....., agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en
date dudomiciliation

Il a été convenu ce qui suit :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – FACTURATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La commune d'accueil facturera au moyen d'un titre de recettes, les prestations d'activités périscolaires (restauration, ~~accueil du matin et du soir~~) directement à la commune de résidence qui règlera par mandat administratif.

Cette facturation sera établie de façon mensuelle et sur la base du tarif en vigueur pour enfant extérieur à la commune d'accueil.

A charge pour la commune de résidence de refacturer aux familles, en fonction de leurs propres modes de calcul de facturation (quotient familial ou autre).

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est établie pour une année scolaire et pourra se poursuivre tacitement d'année scolaire en année scolaire et durant toute la scolarisation d'un enfant qui entrerait dans le champ d'application de cette mesure dérogatoire. Toutefois, la ville se réserve le droit de ne pas reconduire la convention en la dénonçant au moins 2 mois avant son terme.

La présente convention s'éteindra de plein droit dès la fin de la scolarisation du ou des élèves concernés dans la commune d'accueil.

ARTICLE 3 - LITIGES

A défaut d'accord entre les parties, un arbitrage au Préfet pourra être demandé par l'une ou l'autre des parties. Le Préfet sera alors en charge de fixer cette contribution, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

En double exemplaires originaux à Pontault, le

LA COMMUNE D'ACCUEIL
Le Maire de Pontault-Combault,

LA COMMUNE DE RESIDENCE
Le Maire de



Gilles BORD
Gilles BORD